



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E34825

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2027

ÉDITÉ LE

24/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/04/1954

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/08/2008
40 001

Raison sociale : MANGEON SOC

24 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU
58640 VARENNES-VAUZELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 541880043

Siret : 541 880 043 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0000002

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10272209504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10272209504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 86 61 03 57

Fax :

Portable : 06 87 88 00 34

Site Internet : <http://www.entreprise-mangeon.fr>

E-mail : mangeon.sa@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

AMARO-AMESTONN ISABEL DIRECTRICE GENERALE / AMESTONN ROLAND
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	12/10/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/10/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.